

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2012**

**A LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DU-MONDE, GRANDVAUX**

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h50)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2012	4
5. PRÉAVIS N° 12/2012 – MÉCANISATION DU SECTEUR ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC	4
6. PRÉAVIS N° 13/2012 – REMPLACEMENT DES CONDUITES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE AUX ROUTES DES MURS, DU VILLAGE ET DE CHATAGNY. REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À LA ROUTE DES MURS	5
7. PROJET DE RÉOLUTION FRANZ WEBER 3, DÉPOSÉ PAR JC SCHWAAB ET F. GROSS	6
8. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD HOC POUR LE REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL	10
9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	10
10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	13

M. Jean-Louis Bandini, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à MM. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse, M. Jean-Pierre Genoud du Courrier et Mme Zoé Decker du Régional.

**1. APPEL NOMINAL**

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	55 Conseillers communaux selon la liste de présence.	<b>55</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Monique Bersier, Nathalie Esseiva, Christine Lavanchy, Thierry Bron, Alain Chollet, Marc Colliard, Michel Duboux, Louis Fonjallaz, Vivian Gaudin, David Gay, Emmanuel Hug, Jean-François Parisod, Laurent Pfeiffer, Patrick Riesen et Michel Trolliet	15
TOTAL :		70

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

En préambule, le Président apporte deux modifications à l'ordre du jour, aux points 7 et 8, suite au dépôt du projet de résolution de M. Jean-Christophe Schwab et de Mme Florence Gross, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2012
5. Préavis n° 12/2012 – Mécanisation du secteur entretien du domaine public
6. Préavis n° 13/2012 - Remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie aux routes des Murs, du Village et de Chatagny. Remplacement du réseau d'assainissement à la route des Murs
7. Projet de résolution Franz Weber 3, déposé par Jean Christophe Schwab et Florence Gross
8. Nomination d'une commission ad hoc pour le règlement du personnel communal
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté tel quel, à l'unanimité.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

#### **Au courrier :**

- Le 13 août du Bureau électoral du chef lieu d'arrondissement, un courrier au SECRi confirmant la procédure de remplacement de la députée démissionnaire Alessandra Silauri au Grand Conseil, par Monsieur Alexis Bally (Les Verts).

#### **Décès :**

- Le 4 juillet, décès de M. Alex Baatard, ex-conseiller communal de Villette et membre des commissions thématiques durant les deux processus de fusion.
- Le 6 juillet, décès de M. Jean-François Massy, père de M. Luc Massy, conseiller communal.

Pour information, l'accueil et l'apéritif ont été offerts à la commune d'Aigle pour sa sortie du Conseil communal samedi 23 juin 2012, au Caveau Corto à Grandvaux.

Concernant les jetons de présence, le Président évoque que 15 absences représentent CHF 300.- de moins sur le montant total alloué pour les repas et la sortie de fin de législature.

Le Président prie la Municipalité de tenir compte des périodes de vacances pour le choix des dates des séances du Conseil communal.

Il demande au Bureau de s'approcher vers lui en fin de séance pour les prochaines votations du 23 septembre.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2012**

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Il n'y a pas de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

### **5. PRÉAVIS N° 12/2012 – MÉCANISATION DU SECTEUR ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC**

Chacun a reçu copie du rapport de la commission ad hoc ainsi que de celui de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission des finances, à savoir d'amortir l'investissement de CHF 500'000.- sur une période de 10 ans, à raison de CHF 50'000.- par année, la première au budget **2013** ?

Au vote, l'amendement est accepté par 52 voix et 2 abstentions.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 12/2012 de la Municipalité du 30 juillet 2012 ;
- vu les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir 2 véhicules porte-outils ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 500'000.- ;
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;
- **d'amortir** l'investissement de CHF 500'000.- sur une période de 10 ans à raison de CHF 50'000.- par année, la première au budget 2013.

<b>6. PRÉAVIS N° 13/2012 – REMPLACEMENT DES CONDUITES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE AUX ROUTES DES MURS, DU VILLAGE ET DE CHATAGNY. REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À LA ROUTE DES MURS</b>
--

Chacun a reçu copie du rapport de la commission ad hoc ainsi que de celui de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. J.-C. Dunant :

Il demande si la possibilité de turbiner la conduite afin de produire du courant électrique a été étudiée ? Il serait en effet judicieux d'exploiter la différence d'altitude de 633 mètres annoncée dans le préavis. On devrait étudier systématiquement la possibilité d'exploiter la déclivité importante du territoire pour produire de l'électricité.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il répond par la négative pour ce cas, même si des discussions ont été abordées.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission des finances, à savoir de financer ce montant d'une part par les subventions ECA estimées à CHF 72'000.- et le solde de CHF 477'600.- **par la trésorerie courante** ?

Au vote, l'amendement est accepté par 52 voix et 2 abstentions.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 13/2012 de la Municipalité du 30 juillet 2012 ;
- vu les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

par 53 voix et 1 abstention

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer le remplacement de la conduite d'eau et l'assainissement des collecteurs aux routes des Murs, du Village et de Châtigny ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 549'600.- ;
- **de financer** ce montant d'une part par les subventions ECA estimées à CHF 72'000.- et le solde de CHF 477'600.- *par la trésorerie courante* ;
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 477'600.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 10'500.- par année pour la partie eau potable (chapitre 811) et à raison de CHF 5'500.- par année pour la partie assainissement (chapitre 460), les premières au budget 2014.

## 7. PROJET DE RÉSOLUTION FRANZ WEBER 3, DÉPOSÉ PAR JC SCHWAAB ET F. GROSS

Chacun a reçu copie de ce projet de résolution, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. le Président : Il s'interroge sur le mot résolution par rapport au règlement du Conseil communal, car il est question de motion ou de postulat et

pas de résolution. Comment doit-on comprendre cette « résolution » ?

M. JC Schwaab : Il explique qu'on peut considérer cette résolution comme une motion à l'aspect contraignant ou un postulat qui n'est pas contraignant. En l'espèce, il s'agit d'une décision contraignante, car elle implique la commune dans une campagne la concernant. On peut donc considérer cette résolution comme une motion.

M. R. Bech : En préambule, il souhaite préciser que ses propos ne doivent pas être mal compris. Il remercie le Président d'avoir fait la remarque concernant la résolution, toutefois il n'est pas sûr que le terme de motion soit approprié, étant donné que la motion s'adresse normalement à la Municipalité et non au Conseil communal. Cela étant, il pense que la majorité du Conseil a une sympathie pour le contenu de cette proposition de résolution. Quant à sa forme, cela le dérange, car on demande au Conseil communal, et non aux individus le composant, de se prononcer sur une votation future, de faire en quelque sorte une recommandation de vote. Il n'est pas sûr que ce soit là une compétence du Conseil communal, ni du reste celle de la Municipalité, en tant qu'organe, de s'engager activement dans une campagne, sans parler de l'aspect financier. Il a donc des doutes quant à adhérer sur la forme de ce processus, par contre sur le fond, il est favorable. Il demande dans quelles mesures les auteurs de cette proposition se sont renseignés auprès du SECRi ? Il souhaite de la matière avant de se prononcer.

M. JC Schwaab : Il ne s'est pas renseigné auprès du SECRi, car il connaissait déjà la réponse. Une commune peut s'engager dans une campagne pour votation populaire lorsqu'elle est concernée au premier chef. En revanche, il existe plusieurs types d'objets pour lesquels un Conseil communal est appelé à prendre position pour une votation. Il est obligé de le faire lorsqu'il y a référendum communal ou une initiative communale. Même si c'est rare, rendre une recommandation de vote pour un Conseil communal n'est pas une incongruité. Dans ce cas, la totalité du territoire communal est concernée par cette votation populaire. On est passé à une votation qui touche aux compétences des exécutifs et législatifs communaux, il est donc normal que les autorités communales s'expriment.

Mme F. Gross : Elle comprend les propos de M. Bech et indique que le dernier paragraphe de la motion est explicite. Le but de cette motion est que le Conseil communal transmette un message fort aux habitants de la commune, aux communes du district dont Bourg-en-Lavaux qui est le chef-lieu, ainsi qu'aux communes du canton de Vaud. On devra lutter pour que les communes du canton s'allient. En qualité de 1<sup>ère</sup> commune concernée, on peut et on a le droit de montrer ce message fort à la Municipalité dans les compétences qui lui sont

confiées pour lutter contre cette initiative. Faisons-le avec « le cœur et les tripes » et non pas par rapport à un débat juridique !

M. le Syndic : Il ne peut qu'approuver ce que vient de dire Mme Gross et la Municipalité *in corpore* est prête à suivre ces recommandations et à faire valoir la région Lavaux. La Loi Lavaux est largement suffisante.

Mme L. de Palma : Elle a remarqué les papillons déposés sur les tables et a découvert le Comité NON à « Sauvez Lavaux 3 » par le biais du Courrier. L'a-t-on contacté et que peut-on faire par rapport au fonds de CHF 300'000.- recherché ?

Mme N. Gross, Municipale : Faisant elle-même partie du Comité, elle mentionne qu'il y a déjà eu une séance de recherche de fonds au mois de juillet aux Mariadoules à Aran. Les communes présentes se sont mobilisées, mais ne pouvaient pas s'engager formellement, car elles ne peuvent pas donner plus de CHF 1.- par habitant. Après renseignements pris auprès du SECRi, s'il s'agit d'une cause qui engage une région ; selon l'avis de droit du canton, ce dernier permettrait d'aller au-delà de CHF 1.- par habitant. Les recherches de fonds vont s'étendre aux privés et à tout ce qui touche au domaine viticole, même si la présence des vigneron s'est avérée faible.

M. M.-H. Noverraz : Il souhaite revenir sur l'information. Comment expliquer aux Vaudois de voter NON et surtout de les convaincre ?

M. le Président : Il demande s'il y a d'autres interventions. Il explique qu'il n'existe pas seulement une recherche de fonds, mais un Comité œuvrant pour bien communiquer, par l'intermédiaire de M. Comina qui s'engage personnellement et gratuitement.

Mme C. Bugnon Grand : Elle souhaite savoir au cas où les gens désirent adhérer, dans quel laps de temps cela peut-il se faire ?

Mme N. Gross, Municipale : Pour l'instant, on est encore à la recherche de fonds. En parallèle, une recherche de personnalités phares dans le canton de Vaud est en cours. Il ne s'agit pas seulement de personnalités politiques, mais aussi de personnes plus neutres. La votation aura probablement lieu le 3 mars 2013. Le communicateur, M. Comina, a conseillé de ne pas partir trop vite. On aura besoin de toutes les personnes concernées à un moment donné. L'idée est de procéder d'une manière intelligente et douce, et non à la façon Weber.

M. Ch. Currat : Souvent on constate, lorsque quelqu'un était contre la 1<sup>ère</sup> initiative Weber, qu'on peut expliquer que la 2<sup>ème</sup> initiative satisfait et que la 3<sup>ème</sup> est de trop. Il s'interroge sur cette manière stratégique ?



Mme N. Gross, Municipale : Elle est d'accord avec l'idée, mais il faut savoir que beaucoup de personnes ne connaissent pas le commencement de la première initiative et l'on se doit d'avoir cette partie historique et d'être explicite du début jusqu'à la fin.

M. J. Potterat : Il estime qu'on s'éloigne par rapport à la motion déposée. Il ne pense pas que ce soit au Conseil communal de choisir une stratégie, mais au Comité. Comme l'a très bien souligné M. Schwaab, une commune peut s'engager pour autant que ses prérogatives soient touchées. Or, l'initiative Weber est un règlement et non une intention. Dans ce règlement, le service de l'aménagement du territoire serait retiré aux communes pour passer au canton. Les prérogatives de la commune sont donc engagées par cette initiative et la commune peut par conséquent relever ce point et s'y opposer. Il pense que c'est dans ce sens qu'il faut voter la motion.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Considérant :

- que la loi cantonale sur la protection de Lavaux (LLavaux) révisée protège raisonnablement la région de Lavaux, garantit le label UNESCO, tout en permettant à la région de vivre et de se développer ;
- que l'initiative « sauver Lavaux 3 » est excessive et entravera tout développement, même raisonnable, dans la région de Lavaux ;
- que l'acceptation de l'initiative menacerait des projets d'utilité publique sur le territoire communal ;
- que l'initiative entrave l'autonomie communale et prive les autorités de proximité de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire ;
- que l'initiative n'est pas nécessaire pour garantir la pérennité du label UNESCO,

## DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)

- **De recommander** aux électrices et électeurs de la commune et du canton de refuser l'initiative « sauver Lavaux 3 » ;
- **De recommander** à la municipalité de s'engager activement dans la campagne pour que l'initiative soit refusée. Il recommande à la municipalité de faire usage de toute la marge de manœuvre que lui confère la législation sur les droits politiques en matière d'information aux électeurs, étant donné que la commune est concernée au premier chef.

## 8. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD HOC POUR LE REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Président explique au préalable pour quelle raison cette demande exceptionnelle est faite par la lecture d'un courriel adressé au Bureau du Conseil.

*La Municipalité prépare actuellement un projet de règlement concernant le personnel communal. Ce règlement devra bien entendu être adopté par le Conseil communal, puis soumis à l'approbation du canton.*

*Le planning du projet prévoit que ce règlement, pour pouvoir entrer en vigueur au début de l'année 2013, soit soumis au Conseil communal par voie de préavis lors de la séance du 7 décembre prochain. Le préavis et le règlement seront à disposition de la commission le 1<sup>er</sup> novembre au plus tard.*

*La Municipalité et les expertes qui l'accompagnent dans ce projet, de même que le service des RH, ont déjà réservé tous les lundis du mois de novembre pour les séances de la commission ad hoc. Nous savons certes que l'habitude veut que les commissaires conviennent, avec le délégué municipal, des dates des séances. Dans le cas présent, la Municipalité dans son entier est concernée et souhaiterait participer aux séances de commission. Il est également important que les expertes puissent être présentes pour conseiller toutes les parties. C'est pourquoi, exceptionnellement, les dates des séances ont déjà été fixées.*

*Exceptionnellement aussi, la Municipalité souhaiterait que la commission ad hoc puisse déjà être nommée lors de la séance du bureau et du Conseil communal qui auront lieu le 3 septembre prochain. Cela permettrait:*

- *Aux commissaires de réserver les dates des séances avec suffisamment d'avance ;*
- *Aux commissaires, si possible, de transmettre aux expertes, par l'intermédiaire des RH de l'administration communale, la liste de leurs questions et des problématiques qu'ils souhaiteraient traiter ;*
- *A la Municipalité de transmettre si possible encore plus à l'avance quelques informations aux commissaires.*

Le Président demande aux membres intéressés de s'annoncer en fin de séance. En cas d'insuffisance de participants, le Bureau nommerait les membres manquants.

## 9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le Président passe la parole en premier à M. Max Graf, Syndic.

### **M. le Syndic Max GRAF**

Il informe qu'il aurait besoin d'une commission ad hoc pour l'étude du préavis de la levée des oppositions du PPA de la gare de Cully.

**M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET**

Il n'a pas de communications. Par contre, il rappelle aux membres de la Commission municipale de la taxe déchets de s'adresser à lui pour la planification des prochaines séances.

**M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE**

APOL : le pistolet-radar n'est pas encore en fonction, mais le sera prochainement et une communication sera publiée dans la presse. Prudence aux points sensibles comme la Route du Signal, à la sortie des écoles, la Route de Chantier, la Route du Lac, Le Tronchet et la traversée des villages.

Concernant le sulfatage, plusieurs problèmes sur les routes cantonales et autres ont été relevés, car quelques personnes se sont fait interpellées avec des ouvriers sur des camions, alors attention !

Pour le stationnement des travaux de vigne, ne pas omettre de mettre un triangle de signalisation comme quoi le véhicule est mal parké ou stationné pour des travaux de vigne.

A fin juillet, 1'145 amendes d'ordre pour parcage ont été enregistrées sur Bourg-en-Lavaux.

Quant aux vendanges, à la Route de la Corniche, on va refaire le principe de l'année dernière à Epresses : libre Riex et Chexbres, dans le sens de la montée, puis libre Cully, dans le sens de la descente. Il y aura quelques contrôles pour les riverains non autorisés à passer depuis Chexbres jusqu'à Epresses.

Suite au test lors de la manifestation de l'UCV, on va mettre une borne interactive à l'essai à la place de la Gare d'ici fin septembre-début octobre. Ceci représente un budget important pour les communes de Corseaux jusqu'à Lutry.

Economie locale : il a demandé à l'association des commerçants de Cully de proposer une solution pour constituer une association des commerçants de Bourg-en-Lavaux. On a l'impression que chacun fait son train-train sans s'occuper des autres. Il serait bon de remettre en route cette association des commerçants, en parallèle avec l'union des sociétés locales et la société de développement. Il est à disposition des gens qui se sentent concernés.

En 2012, on compte beaucoup de manifestations et, en tenant compte du Cully Jazz et de Cully Classique, 70 à 80'000 personnes ont fréquenté ces différentes fêtes. Il remercie d'ores et déjà les citoyens de l'ouverture et de la tolérance dès 22h !

Fête du 1<sup>er</sup> août : il y a eu un problème de feux d'artifice à St-Prex où un chaland de la Sagrave a presque éclaté et on a étudié la possibilité de ne pas renouveler les feux d'artifice en 2013, ce qui engendrera des économies.

**Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS**

Elle remercie le Conseil de l'acceptation du préavis n° 12 à l'unanimité et espère que les 2 porte-outils seront à disposition le plus rapidement possible et avant la neige.

**M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI**

Il remercie également l'audience de l'acceptation du préavis n° 13.

Il souhaite donner les renseignements demandés par la commission d'étude au sujet du pourcentage du gaz dans les travaux : le gaz va à une profondeur d'env. 80 cm, l'eau potable, à 1m-1.20 m et les eaux usées, à 1.30-1.40 m. Le gaz représente le 25% des frais de génie civil et la commune, 75%.

Travaux à Riex : les entreprises vont reprendre les travaux dès le 22 octobre jusqu'à fin novembre.

Creux-des-Fontaines : les travaux devront démarrer d'ici 15 jours et seront exécutés avant l'hiver.

Quant aux nids de poule sur la Route de Chantier, il a demandé au chef de service, M. Favey, de reboucher les trous. Il pense que l'entreprise est débordée en ce moment, alors patience, mais ce sera fait.

**M. le Conseiller municipal Georges HAUERT**

Terrain multisports : l'infrastructure sera posée le 22 septembre, ensuite ce sera fonctionnel. Il reste encore la convention d'utilisation avec les voisins.

Local du feu à Epesses : les soumissions sont entrées et l'échéance est pour mai 2013.

**M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI**

Ouverture de l'UAPE aux Ruvines : le 27 août a eu lieu l'ouverture de l'UAPE, unité qui a été mise en place en moins de 3 mois. Il tient particulièrement à remercier Mme Valenti, M. Eggenberger au service des gérances et l'équipe Piccolino pour l'énorme travail accompli. Cela permet d'avoir 24 places supplémentaires. Cette structure a un caractère provisoire sur le long terme, jusqu'à la réorganisation des collèges, c'est-à-dire pour les 3 prochaines années.

La mobilité a été testée puisque l'accueil de quelques manifestations est prévu dans la salle de gym. Le système est mobile et on peut ranger tout le matériel de l'UAPE dans un coin et permettre à 7 ou 8 occasions par année d'avoir la location de la salle de gym et du foyer.

Paysage Olivier Christinat : il explique que des regards fleurissent sur les façades de la commune. La Municipalité a tenu à soutenir cette action qui va dans le sens de l'initiative Lavaux et qui est une contribution artistique à nous faire redécouvrir le paysage. Lorsqu'on change un élément qu'on a vu plusieurs fois, cet élément prend d'autres dimensions. Le paysage représente un monde qui s'active dans différents domaines et favorise l'essor économique de la région. Ce projet est également soutenu par Lavaux Unesco.

Semaine de la mobilité du 18 au 22 septembre : la Commission de développement durable fait sa première action concrète durant cette semaine et une quinzaine de communes y participent. L'idée est de se poser la question pour faire différemment. L'audience est invitée à participer à la réflexion et également à tester son équilibre sur différents modèles électriques le 22 septembre, sur la Route de la Petite Corniche à Grandvaux (Route Neuve) qui sera fermée pour l'occasion.

**10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

- M. M.-H. Noverraz : Il revient sur le terrain multisports et s'interroge sur la convention ? Il ne comprend pas, car comme les travaux commencent le 10, aurait-on 3 à 4 semaines pour signer la convention ? Il indique aussi que si les heures de fermeture sont de 20h en hiver et de 21h en été, ce type de terrain multisports ne sert à rien.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il explique qu'il va prendre contact avec les riverains et l'équipe de jeunes qui ont contribué au projet pour commencer cette convention. Ceci n'empêche pas la construction. Il s'agit en fait d'un règlement d'utilisation du terrain multisports. La Municipalité s'engage, lors de la rédaction du règlement, à ce que les riverains soient inclus dans la procédure afin qu'une bonne cohabitation existe entre usagers. Les horaires d'utilisation ne sont pas encore fixés, néanmoins le projet est accepté.
- M. JC Schwaab : Concernant la garderie, il a appris qu'une des directrices avait démissionné, puis de nombreux départs ont été enregistrés au sein du personnel éducatif. Il souhaite savoir ce qu'il en est.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il souhaite être clair. Une nouvelle organisation a été mise en place il y a une année. Tout ce qui touche à la gestion administrative est un réel succès et les responsables de sites qui y travaillent quotidiennement sont satisfaits. Il s'agit d'une simplification certaine de disposer d'une professionnelle qui gère les contrats, les ressources humaines et toutes les tâches administratives. La directrice de la crèche s'en va suite à des problèmes de conflits rencontrés à l'interne qui ont fait l'objet d'un suivi méticuleux. A l'issue de ce processus, la directrice a pris la décision de démissionner, car elle n'était plus en mesure d'assumer ses responsabilités, compte tenu des conflits au sein de son équipe. D'autres personnes ont également démissionné. La situation est insatisfaisante. Ces éléments sont plus liés à l'organisation du fonctionnement de la structure qu'à l'ensemble de l'organisation de Piccolino. Il existe des personnes qui n'acceptent pas le changement. Une réflexion doit avoir lieu. Lorsque les gens ne se sentent plus en accord avec les valeurs de l'institution, il est normal qu'ils en tirent les conséquences. Il n'est pas satisfait de la situation actuelle, toutefois elle est plus stable que l'année dernière, compte tenu des évolutions. La Municipalité rencontre le personnel mercredi prochain.
- M. J.-C. Schwaab : Il souhaite que la Municipalité se pose la question au cours du processus, lorsqu'un changement est demandé qui n'est pas accepté par plusieurs personnes et que la résultante est le départ de ces personnes, s'il s'agit du bon changement qui a été amené ou pas ? Il faut être extrêmement attentif, car le personnel qualifié

n'est pas facile à trouver et plusieurs départs à la fois peuvent poser certains problèmes.

- M. Y. Kazemi, Municipal : Il dit merci pour ces précisions. Met-on l'attention sur la majorité ou la minorité ? La majorité du personnel est satisfaite. Il faut trouver un équilibre. On a le devoir de dire qu'on attend de chacun un engagement pour le futur. Une obstruction dans une telle structure n'est pas acceptable. Il faut être respectueux des droits et des devoirs, puis évoque aussi le fait qu'il est relativement informé dans les détails sur l'intégralité de la situation. Il est convaincu que les changements apportés à la structure sont bons.
- M. Y. Delaloye : Concernant les 7 à 8 activités autorisées pour l'utilisation de la salle des Ruvines, y compris le foyer à cause de la présence de l'UAPE, il souhaite savoir sur quelle base ce sera défini par rapport aux fêtes de paroisses qui elles, à son avis, n'ont pas de raison de passer après ou d'être supprimées, car elles n'entrent pas dans ce cadre de fonctionnement ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il précise qu'il n'y a pas de quota. Le foyer des Ruvines se loue, lorsqu'il y a un besoin par rapport à la salle de gym. Sinon, la commune dispose d'un large champ de salles. Les personnes concernées ont été contactées et elles ont accepté le changement, donc personne n'a été laissé « sur le carreau ». On ne veut pas louer le foyer des Ruvines seul.
- M. P.-A. Fontannaz : Il explique que le théâtre de Lausanne s'est déplacé à Cully pour jouer une magnifique pièce d'Offenbach. Il déplore le peu d'information concernant la tenue de ce spectacle. Aussi, il demande que toutes les manifestations culturelles à Bourg-en-Lavaux soient, dans la mesure du possible, bien publiées en grand dans Le Courier, au cas où plusieurs personnes ne recevraient pas les « tous-ménages ».
- M. Y. Kazemi, Municipal : Concernant la route lyrique il y a eu 3 articles dans Le Courier. Sur le fond, ce n'était pas satisfaisant. Par rapport à la transmission de l'information, seulement la présentation de la pièce a été abordée.
- Mme A.-V. Wiget : Elle demande si l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal est à l'ordre du jour de la Municipalité ?
- M. P. Chollet, Municipal : Il s'agit d'un problème qui n'est pas nouveau. Les communes avaient été interpellées il y a 3 ou 4 ans. Par contre, elles devaient mettre la main au porte-monnaie de manière conséquente. Un haut-là avait été mis par l'union des communes vaudoises, estimant que ce n'était pas aux communes de financer, puisque Swisscom fait payer 25 à 30% aux communes, par contre encaisse les abonnements. Ceci est assez illogique. Depuis une année, Swisscom s'est mis en route

et est en train de tirer les lignes sur les axes principaux. De toutes les façons, tout le monde n'aura pas accès à la télévision haute définition.

Mme J. Potin : Elle a l'impression que la balayeuse n'est pas fréquemment utilisée dans les villages et se pose la question au sujet du cahier des charges de l'équipe de nettoyage ? Elle demande quelle est la fréquence des nettoyages par rapport aux villageois, touristes et visiteurs ?

Mme N. Gross, Municipale : Elle explique que la balayeuse a fait défaut parfois à cause de son âge et était en réparation. Le service de voirie a eu du mal à se mettre en route. L'organisation de la voirie va se faire en 2 secteurs : Cully-Epesses-Rieux et Grandvaux-Villette. Si les parkings étaient propres chaque semaine auparavant, elle enregistre plusieurs réclamations au sujet du nettoyage. La voirie a été mise à contribution, particulièrement lors de la journée de la manifestation de l'UCV, mobilisant un personnel important et surtout sur Cully. Elle fera en sorte que ça aille mieux dès septembre avec cette nouvelle répartition.

Mme J. Potin : Des travaux ont commencé à la Grand Rue à Grandvaux avec un effet optique qui plaît et elle pense qu'une partie a été massacrée lors de la pose de la colle. Elle souhaite avoir la confirmation que ces travaux vont se poursuivre avant ou après les vendanges.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il ne sait pas pourquoi les travaux ont été stoppés.

M. JP Demierre, Municipal : Il explique qu'à un moment donné, les conditions météorologiques étaient défavorables par la chaleur d'abord, ensuite par la pluie. En effet, la colle n'a pas tenu et normalement, d'ici 15 jours, cela devrait être réglé avec cette couleur « crème », adoptée par l'ancien Conseil communal de Grandvaux.

Mme N. Cuénoud : Elle aimerait revenir sur les propos de M. Schwaab au sujet de la garderie. A quel moment va-t-on aller vers une gestion municipale plus transparente ?

M. Y. Kazemi, Municipal : L'association Piccolino et la Municipalité étudient plusieurs possibilités, afin que la structure d'accueil continue à grandir sur un modèle associatif. A ce stade, par rapport à l'accroissement, l'association Piccolino est une petite entreprise qui génère CHF 2 millions de budget et le modèle associatif arrive à sa fin. La démarche actuelle est d'apporter la stabilité dans la durée et de répondre aux besoins de la commune.

M. S. Vogel : Il demande pourquoi la salle des Mariadoules n'est plus louée que jusqu'à 21h le soir ? Il trouve dommage, surtout en regard de sa situation idyllique.

- M. G. Hauert, Municipal : Des problèmes de voisinage existent à Aran depuis quelque temps, particulièrement des exagérations. Pour les sociétés locales de Bourg-en-Lavaux, la location est possible jusqu'à 22h, alors que pour les gens de l'extérieur, la fermeture sera à 21h. On pourra revenir sur cette décision une fois qu'on aura trouvé des solutions.
- Mme M. Thévoz : Elle demande si la construction ou l'agrandissement du collège secondaire a été décidée à Puidoux ou à Cully ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il explique que la Municipalité doit encore se réunir avec le COPIL et rendre la décision d'ici la fin du mois.
- M. D. Fauquex : Concernant la salle des Mariadoules, il demande d'être prudent avec les demandes, puisque le problème des cloches à Cully s'est déjà posé, maintenant des nuisances à Aran, puis ce sera probablement au tour de la salle Davel ou l'Auberge du Raisin. Il estime que l'APOL est présente et que l'établissement peut fermer ses portes à un horaire donné et les gens s'en vont.
- M. G. Hauert, Municipal : Il est toujours plus facile à dire qu'à faire. Il faudra trouver une solution, par exemple mettre un Securitas depuis minuit ou autre. Pour l'instant, la fermeture est ferme à 21h.
- M. P. Paschoud : Il souhaite, en qualité de Président de l'association Piccolino, remercier la Municipalité, particulièrement son Municipal M. Kazemi, par son attitude remarquable avec l'agrandissement de la capacité d'accueil et de l'ouverture d'une nouvelle UAPE à Cully. Il estime que l'association n'est pas opaque.
- M. R. Parisod : Il demande pourquoi les lampadaires contre l'ancienne administration communale de Grandvaux ne fonctionnent plus depuis plusieurs semaines ? Puis il trouve, concernant la circulation aux abords du collège du Genevrey, au Chemin de Jolimont, que c'est le « Bronx » à chaque début d'année scolaire.
- M. P. Chollet, Municipal : Ces deux lampadaires fonctionnent un jour oui, un jour non. La panne est donc plus profonde, puisqu'elle est en rapport au câblage de l'intérieur du bâtiment et à la cellule déclenchante reliée à la cellule photovoltaïque globale. Ces lampadaires devront être changés et on testera de nouveaux lampadaires Montmartre. Il espère que cela serait fait rapidement et demande à M. Parisod de l'appeler directement au cas où la panne se poursuit.
- M. JP Demierre, Municipal : Quant au « Bronx » de Grandvaux, il estime qu'il s'agit d'abord de la discipline personnelle des parents. L'APOL fait des rapports, mais ne peut pas tout faire. Il va faire en sorte que plus d'efforts soient fournis.



- M. Ch. Currat : Il s'interroge sur la localisation des rues par les services d'urgence par GPS ? Il trouve que l'accès par GPS à certains quartiers n'est pas facile à trouver. Qu'en est-il pour l'ambulance et la police ? Il aimerait éviter qu'une ambulance tourne en rond parce que l'accès est difficile ou ne trouve pas l'endroit tout de suite, en cas d'extrême urgence. Cela pourrait provoquer des conséquences graves.
- M. JP Demierre, Municipal : L'APOL connaît les rues et la région. Il existe même des rues qui ont un autre nom dans un sens pas par rapport à l'autre. Par contre, au sujet des urgences avec accès difficile, il va se renseigner auprès de professionnels et rapportera au prochain Conseil.
- Mme L. de Palma : Elle souhaite compléter les propos de M. Parisod au sujet du Genevrey. Les mères ont des ressources insoupçonnées de créativité et les bouchons se font non seulement au chemin de Jolimont, mais également au Chemin du Raidillon. Comme son nom l'indique, il est raide, très étroit, privé, sans place de retournement et il se passe des situations ubuesques. Un jour, il y aura un vrai problème. Elle aimerait également remercier M. Kazemi concernant le transport des enfants qui s'est passé de manière fantastique, à la rentrée scolaire. Il s'agit d'un nouveau bus brun dans lequel les grands enfants peuvent s'asseoir avec des ceintures qui fonctionnent. M. Dupasquier est d'une flexibilité rare. Elle apprend aussi avec tristesse que la Municipalité envisage de supprimer le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août, à cause d'un problème d'un navigateur qui a confondu Rivaz avec Cully.
- M. le Syndic : Concernant le feu d'artifice, il s'agit de la volonté de la Sagrave qui ne souhaite pas prendre des risques pour ses employés.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Pour être clair, ce n'est pas le feu d'artifice qu'on ne peut plus faire, mais le faire sur un bateau de la Sagrave n'est plus possible. Il souhaite rectifier le sujet du transport des enfants, malgré qu'il apprécie les compliments, car il n'y est pour rien. C'est le transporteur qui a fait un travail énorme et les remerciements lui sont uniquement adressés.
- M. L. Massy : Il demande si c'est pour des raisons budgétaires ou d'économie que, lors de la décoration du 1<sup>er</sup> août sur la commune de Bourg-en-Lavaux, on a monté un fanion digne d'un vélo sur l'église de Cully et non un drapeau digne de la Suisse et d'une grande commune ?
- M. le Syndic : En fait, pour la personne qui est montée sur le toit, un jour de grand vent, le drapeau s'est accroché et déchiré au moment de sa pose. Il a dû trouver un autre fanion tout de suite et il l'a installé. Ce n'est donc pas une raison d'économie et on a acheté 2 drapeaux depuis : un Vaudois et un Suisse.

M. L. Regamey : Il estime que le site Internet n'est pas pratique ni au point. Des informations manquent.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il remercie les personnes de lui envoyer les rectifications à compléter. Comme c'est lui qui s'en occupe, ce sera fait rapidement.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 29 octobre 2012 à la grande salle de l'Hôtel-du-Monde, à Grandvaux, à 20h.

La séance est levée à 21h50.

*Un apéritif est offert au foyer de cette même salle.*

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo

Grandvaux, le 14 septembre 2012